VILLE DE HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

DCM 25/089 – DAJAG – Conseil d'école – Modification d'un représentant

République française

Département des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal se compose de **38 membres**

Le nombre des Conseillers municipaux en exercice est de **38**

Le 23 septembre 2025 à 19h04, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 17 septembre 2025).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^me^ SIMONIN Elsa, M^me^ LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^me^ MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^me^ CHATELLET Brigitte, M^me^ HERREBRECHT Christine, M. DE CAMARET Gilles, M^me^ LECLERC Céline, M^me^ LE LANN CONSTANS Isabelle, M. ROUSSET Serge, M. HATET Joël, Mme ODINOT Janick, M. MICHAUD Jean-Marc, M. HÉRAUD Christophe, M^me^ COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. BOIVIN Claude, M^me^ DUPLA Marie-Chantal, M^me^ BELALA Monika.

.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M^me^ COLLET Marina	par M. CHAMBERT Julien
M^me^ DUFOUR Florence	par M^me^ LABUS Ewa
M. BORDES Joël	par M^me^ CHATELLET Brigitte
M^me^ GOUAR Saara	par M. SEKKAI Hadji
M^me^ RIBAUTE-PICARD Delphine	par M. MIQUEL Pierre
M. CADIOT Laurent	par M^me^ MARTINHO Sandrine
M. SIMONIN Sébastien	par M. BATTISTINI Clément
M. FONTANA Alexandre	par M. HAUDRECHY Christophe
M. LECLERC Grégory	par BERTRAND Romain
M. CADIOU Patrick	par M^me^ COLLET Jennifer
M^me^ PRIVAT Christine	par M. GOUT Christophe

ABSENCES :

Mme MICHEL Fleur.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. SEKKAI Hadji a été désigné pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250929-DCM25-089-AR
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

VILLE DE HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

DCM 25/089
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Conseils d'écoles – Modification d'un représentant

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L.2121-33 ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles D. 411-1 à D. 411-4 ;

Vu la délibération n°20-350 en date du 23 septembre 2020 portant désignation des membres du Conseil Municipal au sein des Conseils d'Écoles ;

Vu la délibération n°21-071 en date du 28 septembre 2021 portant remplacement d'un membre du Conseil Municipal au sein du Conseil d'École de l'établissement maternel « Lucien Waterlot » ;

Vu la délibération n°22-089 en date du 28 septembre 2022 portant changement de deux membres au sein des Conseils d'Écoles ;

Vu la délibération n°23-076 en date du 27 septembre 2023 portant changement de deux membres au sein des Conseils d'Écoles ;

Considérant que la Ville de Houilles compte sur son territoire 8 écoles maternelles et 7 écoles élémentaires comportant chacune un Conseil d'École ;

Considérant que la Ville est représentée au sein de chaque Conseil d'École par le Maire ou son représentant ainsi que par un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal ;

Considérant que l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la faculté pour le Conseil Municipal de procéder au remplacement de ses représentants désignés au sein des organismes extérieurs ;

Considérant que, après appel à candidature, la liste Houilles la Ville que j'aime propose la candidature de Mme ODINOT ;

Considérant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection de ses délégués ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ DES VOTANTS (27 VOIX POUR DONT 27 DU GROUPE HOUILLES LA VILLE QUE J'AIME, 7 ABSTENTIONS DONT 6 DU GROUPE ID COMMUNE, 1 DE M. HERAUD - LE GROUPE ALTERNATIVE CITOYENNE ÉCOLOGIQUE & SOLIDAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250929-DCM25-089-AR
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Article 1er : **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection du délégué au sein du Conseil d'école.

Article 2 : **PROCLAME** les résultats suivants :

- Nombre de votants : 34
- Nombre d'abstentions : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Nombre de sièges à pourvoir : 1 siège
- Voix obtenues par Madame Janick ODINOT :

Article 3 : **DÉCLARE** le membre titulaire du Conseil d'école comme suit :

École élémentaire	Titulaire
Ferdinand Buisson	Madame Janick ODINOT

Article 4 : **Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 29/09/2025

Publication effectuée le : 29/09/2025

Exécutoire ce jour : 29/09/2025

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,

MAIRIE DE HOUILLES (Yvelines)

Julien CHAMBON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art. L. 411-7 CRPA).
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles par courrier ou sur le site Telerecours (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou un implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250929-DCM25-089-AR
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025